



### Bienvenue à Josiane Valle, directrice de la crèche de Vogüé !

Josiane Valle est la directrice, nouvellement nommée du multi-accueil de Vogüé. Originnaire de l'Oise, elle est infirmière puéricultrice cadre de santé. Jusqu'à aujourd'hui, elle occupait les fonctions de formatrice en école d'infirmière. Auparavant, elle avait également effectué des missions en PMI Avec un accueil de 30 places à compter du 1er janvier 2011, Josiane et son équipe auront à cœur le bien-être de vos enfants. Le multi-accueil de Vogüé accueille les enfants depuis le 6 décembre 2010.

Pour rappel, si la construction de la crèche a été prise en charge par le SIGRP, syndicat regroupant les communes de Lanas, Saint Maurice d'Ardèche et Vogüé, le fonctionnement quant à lui est pris en charge par la Communauté de Communes qui en a la compétence. Tél. 04 75 37 40 84



### Stella Comte, animatrice du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s sur le territoire

Stella Comte est l'animatrice du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s. Originnaire de Prades, elle exerçait jusqu'à présent les fonctions d'ATSEM. Titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants, elle a travaillé auparavant en crèche et auprès des enfants depuis plus de dix ans. Ses principales missions sont notamment de :

- Favoriser la création de nouvelles vocations d'assistants maternels sur le territoire.
  - Informer les Assistant(e)s Maternel(le)s sur leurs droits et devoirs.
  - Soutenir les parents dans leur démarche d'employeur.
  - Favoriser les rencontres et les échanges entre Assistant(e)s Maternel(le)s, Parents, Enfants et professionnels des structures multi-accueil.
- Alors, parents, assistant(e)s maternel(le)s, n'hésitez pas à la contacter au : 06 74 82 61 14, pendant ses heures de permanences. Permanence de l'animatrice du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

#### Les animations

Mardi De 9h15 à 11h15	Vallon Pont d'Arc	Le 1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois à la bibliothèque Les autres mardis à la salle des associations
Mercredi de 9h15 à 11h15	Ruoms	Les 1 <sup>ers</sup> et 3 <sup>èmes</sup> mercredis à la salle des Antalots Les autres mercredis à la salle polyvalente
Vendredi de 8h30 à 10h30	Vogüé	Multi-accueil « Les Colibris »

#### Les permanences sur rendez-vous

- Les lundis de 13h30 à 15h00
- les mardis de 11h30 à 13h30
- les jeudis de 9h00 à 12h00

## ACCESSIBILITÉ

Après le travail de la commission sur la mise en accessibilité des 13 communes, c'est en fin d'été que le cabinet d'étude A2Ch a pris le relais. Il est venu travailler sur la mise en accessibilité des communes de Ruoms et Vallon Pont D'Arc. Geneviève Floury et Arnaud Daully, experts dans ce domaine, ont pu constater qu'il n'était pas toujours aisé de circuler au milieu des touristes. Les synthèses réalisées sur ces 2 communes seront une véritable aide pour prévoir les travaux nécessaires.

La commission achèvera donc le plan de mise en accessibilité de la voirie des



15 communes dans le courant du premier trimestre 2011. Par la suite, elle étudiera la possibilité de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public. Du travail en perspective !

## INFORMATION : INSTRUCTION DU RSA (Revenu de Solidarité Active)

Les instructeurs de la Communauté de Communes ayant fini leur contrat, les personnes souhaitant demander le RSA doivent se rapprocher :

- de leur mairie pour les communes de Lagorce, Saint Alban-Auriolles, Saint Maurice d'Ardèche, Salavas, Vogüé,
- l'assistante sociale de leur secteur pour les communes de Bessas, Balazuc, Chauzon, Grospièrres, Labeaume, Pradons, Rochecolombe, Ruoms, Sampzon et Vallon Pont d'Arc.

## CONSTRUCTION DU BOULODROME :

Le choix de réaliser un nouveau boulodrome a été engagé par la Communauté de Communes, suite à une étude de réhabilitation de la halle existante de Chauzon qui s'est avérée négative.

Nous arrivons aujourd'hui dans la phase opérationnelle de la réalisation. C'est le cabinet d'architectes Charnay aidé par la Direction Départementale des Territoires qui a géré l'appel d'offres en présence de la commission de la Communauté de Communes. Après vérification des dossiers, le choix des entreprises est connu.

Les premiers travaux de démolition sont prévus à partir du 10 février 2011. Pour la construction : démarrage en avril, pour une durée de 7 mois avec un achèvement pour novembre.

La dépense prévisible est de 1 million d'euros, si il y a une installation photovoltaïque en toiture.

Le projet est subventionné par le Pôle d'Excellence Rurale, le Conseil Général, le Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés, et un emprunt en complément et des fonds propres en autofinancement.

## LES TERRAINS MULTISPORTS SUR NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une seule de nos communes possédait un terrain de petite surface pour la pratique de différentes disciplines sportives à l'intérieur du village.

Plusieurs communes en réflexion se penchaient sur un projet. L'idée a été lancée en commission, discutée en bureau puis en Conseil Communautaire. Le choix est fait, il a été décidé que les communes doivent rester maître d'ouvrage dans leur projet ; pas de compétence au niveau de la Communauté de Communes, mais aide à la réalisation avec un fonds de concours.

La commission a organisé des visites sur différents sites afin d'apprécier au mieux les différentes propositions.

Au printemps une rencontre a été organisée avec sept sociétés qui étaient intéressées pour un marché de 7 à 8 terrains.

La Communauté de Communes s'est chargée de mettre en place le marché en procédure adaptée en définissant un cahier des charges ainsi qu'un règlement de consultation.

En décembre, après plusieurs réunions, une dernière visite sur le terrain, la commission a retenu, l'entreprise Husson. Ainsi en 2011, verra la réalisation de 4 terrains multisports.

## PANNEAUX D'APPARTENANCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDÈCHE :

Chaque commune du territoire recevra un panneau à l'effigie du logo de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Il leur appartiendra de le disposer à leur convenance sur leur commune, afin de signifier aux habitants cette appartenance.

# la lettre

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche  
Terre des Hommes, de la Pierre et de l'Eau

N°9 - Hiver 2011



## A LA UNE !



Michel PAUTASSO est arrivé le 1<sup>er</sup> octobre et vient de la ville de Grenoble où il occupait les fonctions de contrôleur de gestion au service des Ressources Humaines.

Il est nommé sur le poste de rédacteur territorial, et il prend en charge la gestion comptable, la facturation et l'habitat. Ses missions sont susceptibles d'évoluer en fonction des projets mis en œuvre par notre Communauté.

**Nous lui souhaitons la bienvenue !**

Journal d'informations de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche  
Siège social : Vallon-Pont-d'Arc

Directeur de la Publication : Daniel SERRE  
N° ISSN : en cours

Adresse : Quartier Ratière - BP 46  
07150 Vallon-Pont-d'Arc  
Tél. 04 75 37 61 13 - Fax. 04 75 38 46 81  
e-mail : communesgorgesardeche@wanadoo.fr

Création : pomclif.fr - 04 75 35 38 22  
Impression : Fombon

## édito

Au seuil de cette nouvelle année 2011, qui s'ouvre devant nous, je veux revenir d'abord sur les avancées de 2010, avant d'évoquer l'avenir et ses perspectives.

2010 a vu finaliser le long travail sur les chemins de randonnées, avec la

parution du topoguide et se terminer l'étude sur la faisabilité de la voie verte. L'ouverture de la crèche Les Colibris de Vogüé, construite par le SIGRP (syndicat intercommunal de regroupement pédagogique), offre depuis le 6 décembre 30 nouvelles places pour la garde des jeunes enfants, aux côtés des deux autres crèches du territoire, les Galopins à Vallon Pont d'Arc et les Péquélous à Ruoms.

En matière d'amélioration de l'habitat, l'opération débutée en mars 2010 a déjà permis à 39 foyers modestes d'engager des travaux d'isolation, de performance énergétique, d'adaptation à l'accessibilité...

Nous avons aussi mis en place une collecte des cartons pour les professionnels, afin de diminuer la quantité de déchets enfouis qui sont enfouis sur le site de Grospièrres. La facturation des ordures ménagères, qui comprend la collecte, et surtout le traitement des déchets, évolue également. Avec la redevance spéciale des professionnels, le coût est mieux réparti entre les familles et les professionnels qui produisent de gros tonnages : campings, (paiement en place depuis de nombreuses années), mais aussi restaurateurs et traiteurs depuis cette année, ce qui a permis de baisser légèrement le montant de la taxe payée par les ménages. Cette opération sera améliorée et étendue à d'autres catégories de producteurs de déchets ménagers et assimilés.

La Communauté entend continuer également à mener des actions quotidiennes, mises en place depuis plusieurs années, comme les navettes de transport, comme l'amélioration de la voirie d'intérêt communautaire, comme les actions enfance jeunesse avec les centres de loisirs et séjours de vacances organisés par l'association JAL avec le soutien financier important de la Communauté (129.554 € en 2010).

Toutes ces actions témoignent de notre engagement profond pour votre qualité de vie sur le territoire.

L'an 2011 va être marqué principalement par deux projets importants.

Le premier, c'est la démolition et la reconstruction du boulodrome de Chauzon. Le rôle d'une Communauté de Communes prend ici tout son sens. Comment une petite commune comme Chauzon, même en s'associant avec la commune voisine de Pradons, peut-elle faire face aux dépenses de réfection et de mise aux normes liées à un équipement tel qu'un boulodrome couvert, dont l'utilisation quasi permanente regroupe des personnes en provenance de tout le Sud de l'Ardèche, des écoles et des jeunes, des centres de personnes handicapées... ? Cet équipement constitue, au-delà du côté sportif, un véritable lieu de vie sociale, de rencontre intergénérationnelle et de mixité, marquant sur notre territoire. La Communauté de Communes a donc reconnu et inscrit, dès 2005, son intérêt communautaire dans ses statuts. Les travaux débuteront en février pour se terminer avant la fin de l'année 2011. Ils vous seront présentés plus en détail dans une prochaine lettre d'information.

Le second, c'est le démarrage du premier tronçon de la voie verte. Suite à l'étude de faisabilité, des secteurs ont été classés en fonction de leur niveau de difficultés techniques (traversée de route départementale, réfection importante d'un ouvrage d'art). Ainsi, celui situé entre Sampzon - quartier la Bastide - et Ruoms - quartier Bévennes - a été défini comme le premier tronçon à réaliser, au vu de l'absence de difficultés techniques, de sa forte fréquentation par des cyclistes et des piétons, ainsi que pour la sécurisation de la desserte locale. L'aménagement pourrait débuter à l'automne.

Mais à côté, le travail continue en commissions, associant de très nombreux conseillers de vos communes respectives. Le bureau, qui comprend essentiellement les Maires, mène une réflexion poussée pour actualiser les objectifs politiques et les compétences de notre Communauté, dans des domaines comme le tourisme, l'économie...

Face à la morosité financière générale, la Communauté de Communes permet l'apport de moyens financiers supplémentaires sur le territoire : avec le changement de régime fiscal, une dotation supplémentaire de l'Etat de 300.000 € a été perçue en 2010. De même le contrat de territoire de tourisme et de loisirs adapté est en cours de validation auprès de la Région Rhône-Alpes qui va nous attribuer 800.000 € de crédits régionaux. Notre Conseiller Général Laurent Ughetto, nous a aidés à obtenir un financement de 200.000 € du Département de l'Ardèche pour le boulodrome sur l'enveloppe PILOTS.

Et surtout, la labellisation d'un pôle d'excellence rurale (PER) va apporter sur 3 ans 1.200.000 € de crédits de l'Etat et de l'Europe pour aider au financement de projets locaux en matière de loisirs sportifs et culturels : espace sportif couvert de Vallon Pont d'Arc, le musée Daudet de St Alban-Auriolles, l'espace culturel de Lagorce, un secteur de la voie verte, les sites de baignade de Balazuc et de Ruoms, le boulodrome couvert.

Ce pôle d'excellence rurale a été obtenu grâce à la coopération entre les communes et la Communauté, et la forte implication de notre député Jean-Claude FLORY.

On voit ainsi le rôle grandissant des Communautés de Communes dans le développement des territoires ruraux comme le nôtre. La Communauté travaille aux côtés des communes pour servir l'intérêt général d'un territoire et de ses habitants.

Nous avons une volonté commune de progresser, dans la perspective du classement à l'UNESCO du Pont d'Arc et de la grotte CHAUVET,

*Au nom de l'ensemble des délégués communautaires, je vous souhaite pour 2011 joie, santé, bonheur et succès dans vos projets.*

Daniel SERRE, Président

BALAZUC - BESSAS - CHAUZON - GROSPIÈRRES - LABEAUME - LAGORCE - PRADONS - ROCHECOLOMBE - RUOMS - ST ALBAN-AURIOLLES - ST MAURICE-D'ARDÈCHE - SALAVAS - SAMPZON - VALLON-PONT-D'ARC - VOGÜÉ

## CHEMINS DE RANDONNEES

### Documentation

Avec déjà près de 3000 documents vendus, le topoguide pédestre « Du plateau des Gras au Gorges de l'Ardèche » a rencontré un réel succès auprès du public.

Disponible depuis le mois d'août dernier, le cartoguide VTT propose quant à lui 10 circuits avec 3 niveaux de difficulté allant du niveau facile au niveau très difficile, permettant ainsi de contenter le plus grand nombre. Ces deux documents sont en vente auprès des 3 Offices de tourisme du territoire (Vogüé, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc) respectivement au prix de 8 euros et 3 euros.



### Portillon à fermeture automatique

Afin d'améliorer le confort des randonneurs, une dizaine de portillons, financés en grande partie par le Conseil Général, ont été installés sur les sentiers. Placé à l'entrée de parcs à bestiaux ce type de mobilier garantit la bonne fermeture des parcs tout en facilitant leurs traversées.

Toutefois nous demandons aux randonneurs de respecter ces quelques consignes : vérifier la bonne fermeture des portillons, tenir vos chiens en laisse, ne pas vous écarter du chemin balisé et rester vigilant lors des croisements avec les animaux parqués.



## VOIE VERTE

La Communauté de Communes a fait réaliser par la société Eurocrea ingénierie une étude portant sur l'aménagement de l'ancienne voie ferrée entre Vogüé et Grospièrres. L'étude subventionnée par la région s'est déroulée en deux étapes :

### Diagnostic et faisabilité du projet

Outre l'aspect de mise en sécurité des usagers non motorisés dans un secteur où le trafic est dense en période estivale, l'état des lieux environnemental et paysager a démontré un réel intérêt de la voie ferrée pour la réalisation d'une voie verte. La

diversité des paysages, la proximité d'un potentiel naturel et patrimonial sont incontestables.

Concernant l'état des lieux technique de la voie et des ouvrages, aucun élément ne semble être rédhibitoire à la réalisation du projet. Seules les nombreuses traversées de routes départementales à forte fréquentation représentent une difficulté à son aménagement.

### Elaboration d'un aménagement

Cette dernière étape de l'étude a permis d'examiner directement les conditions de transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte en traitant plus précisément : de la plate-forme, des ouvrages d'art, des équipements de sécurité, des intersections, des aires de services et de la signalétique. Elle apporte des solutions techniques et en évalue les coûts au mètre linéaire. Compte tenu de l'importance des travaux, il a été demandé au bureau d'étude de découper le linéaire en plusieurs tronçons.

Il en ressort que le premier tronçon à aménager concerne le secteur entre Sampzon (La Bastide) et Ruoms (Quartier Bévennes) soit 2.1 kilomètres.

Plusieurs raisons ont motivé ce choix :

- secteurs faciles à aménager (pas de traversée de départementale et peu d'ouvrages d'art)
- sécuriser un secteur très fréquenté en période estivale
- permettre une desserte locale (nombreuses habitations) et touristique (nombreux aménagements touristiques)

## COMPOSTAGE SIDOMSA

Comme vous le savez, le traitement des déchets étant de plus en plus onéreux, il convient donc de tout mettre en œuvre pour limiter les quantités de déchets à traiter en favorisant la collecte sélective des emballages ménagers recyclables et en valorisant la matière fermentescible.

En 2010 l'une des actions importantes du SIDOMSA a été le compostage individuel et collectif. Le syndicat met à disposition des composteurs individuels bois ou plastique à ses habitants. 700 composteurs individuels et 80 collectifs ont déjà été distribués. Cette action vise à réduire le poids des ordures ménagères sur le long terme, qui représenterait une réduction des coûts et un geste important pour la préservation de notre environnement.

Le coût de l'acquisition d'un composteur en bois de chataignier d'Ardèche est de 35 € pièce et de 18 € pour un composteur en plastique.

Les habitants des communes de Rochecolombe, Saint Maurice-d'Ardèche et de Vogüé peuvent se procurer un composteur en téléphonant au 04 75 94 33 57 ou par mail : aurelien.sidomsa@gmail.com.

Pour les autres communes, vous pouvez contacter le SICTOBA au : 04 75 39 06 99

## COMPOSTAGE SICTOBA

Dans le cadre de la généralisation du compostage, les communes de Bessas et de Chauzon ont distribué, avec l'accompagnement du SICTOBA, un « pack » compostage pour les habitants qui disposent d'un jardin.

Le « pack » composteur + bio-seau + guide du compostage est proposé lors d'une réunion de distribution au tarif de 18,50 €.

D'ici la fin 2011, la distribution des composteurs aura eu lieu sur toutes les communes du Syndicat.

La commune de Labeaume est la deuxième à accueillir une aire de compostage de quartier destinée aux habitants du village qui ne disposent pas de terrain.

Le principe est simple : chaque habitant concerné s'est vu remettre un bio-seau dans lequel il peut déposer ses bio-déchets pour ensuite les emmener sur l'aire de compostage.

Le coût de cette aire est entièrement pris en charge par le SICTOBA qui envisage une vingtaine de projets de ce type à l'échelle de son territoire.

Les communes concernées par le compostage ont, dans un premier temps, mis en place un réseau de guides composteurs. Ces guides, formés par le SICTOBA, sont en capacité de répondre aux questions des habitants.

## CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

	BASSE SAISON du 10/10/2010 au 15/06/2011 sauf vallon pont d'arc jusqu'au 16/04/2011
BALAZUC	Lundi
BESSAS	Mardi
CHAUZON	Lundi
PRADONS	Lundi
GROSPIÈRRES	Lundi et vendredi semaine impaire et Mardi semaine paire
LABEAUME	Mardi
LAGORCE	Vendredi
ROCHECOLOMBE	Mercredi
RUOMS	Lundi et vendredi
SAMPZON	Lundi
SAINT ALBAN AURIOLLES	Lundi Vendredi : OM point de regroupement
SAINT MAURICE D'ARDECHE	Mercredi
SALAVAS	Mardi et vendredi
VALLON PONT D'ARC centre ville	Lundi et vendredi
VALLON PONT D'ARC écarts (les Gorges et la plaine des Mazes)	jeudi
VOGÜÉ	Mercredi et samedi

## RÈGLEMENT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La commission Environnement et Développement Durable a élaboré un règlement de collecte des ordures ménagères, afin de mettre en place une réglementation homogène pour tous les usagers du territoire.

Ce règlement a été voté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010. Ce règlement est consultable dans les 15 Mairies du territoire, au siège de la Communauté de Communes à Vallon Pont d'arc et téléchargeable sur le site internet à l'adresse suivante : [www.cc-gorgesardeche.fr](http://www.cc-gorgesardeche.fr)

## MANIFESTATIONS SUBVENTIONNÉES ANNÉE 2010 : Mise en forme

Depuis quelques années la Communauté de Communes s'associe aux événements importants qui animent notre territoire. Des manifestations reconnues pour l'intérêt culturel ou sportif qu'elles génèrent au niveau notoriété, retombées économiques, communication, promotion avec des budgets importants et l'implication de nombreux bénévoles : neuf manifestations ont notre soutien :

**Festival Labeaume en Musiques** (labeaume) : 14 concerts ont été donnés comptabilisant 5 957 entrées, sur des sites d'exception tel que que Labeaume, Chapias.

**Le Festival «Les Arts des corps»** (Association Lagorce) : Cette manifestation est programmée une année sur deux. Le 12 juin l'association Pas d'panique proposait des spectacles variés de grande qualité, vif succès populaire.

**L'association Vivante Ardèche** (Vogüé) : 40 000 entrées ont été comptabilisées cette année avec 2 expositions : « Epreuves d'artistes » (lithographies et gravures) au printemps, « l'art arborigène » en été.

**«Les Boucles du Sud Ardèche»** : Le 28 février 2010, plus de 1000 participants se sont réunis à cette occasion au travers de diverses activités : randonnées, permis vélo pour les enfants, cyclisme professionnel sur route et VTT.

**26ème Marathon des Gorges de l'Ardèche** (Office du Tourisme de Vallon Pont d'Arc) : Le samedi 13 novembre 2010 se sont réunis 1631 participants dans 722 embarcations de 20 nations.

**Raid Nature** (Office du tourisme de Vallon Pont d'Arc) : Le 3 et 4 avril 2010, 1000 raiders ont participé à la 12ème édition du Raid Nature du Pont d'Arc et 85 équipes au 5ème Kid Raido7.

**International de pétanque** (Association Ruoms) : 450 équipes se sont affrontées le 11 et 12 septembre 2010 sur la commune de Ruoms. D'autres concours ont été décentralisés au cours de la semaine sur les communes de Grospièrres, Chauzon, Saint Alban-Auriolles et Vallon Pont d'Arc.

**Tournoi de foot des jeunes** : (Association Football Club Vallon Pont d'Arc) : Le 22 et 23 Mai 2010. 464 Jeunes Footballeurs âgés de 7 à 15 ans se sont réunis, à l'occasion de cette manifestation.

**Rando Cycliste des Gorges** : (Association Vélo Club du Pays Vallonnais) : Le 03 octobre 2010 se sont réunis à cette occasion 638 participants. Activités VTT, vélo de route et randonnée ont pu être appréciés par tous, hommes et femmes âgés de 5 à 85 ans.

**Cinéma le Foyer à Ruoms** : Une nouvelle équipe dynamique s'est mise en place, et propose une programmation attractive.

Pour consulter le programme au 04 75 89 11 32

## OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



Vous avez un projet d'amélioration dans votre logement ou un logement locatif, de la rénovation de votre salle de bains à la réhabilitation complète d'un logement, des subventions et des conseils techniques vous sont réservés.

### 9 décembre 2010 : mise en place du réseau pour l'action sociale

A cette occasion, une réunion a été organisée par le PACT H&D Ardèche à Ruoms avec les CCAS des 15 communes et différents partenaires sociaux (Conseil Général, MSA, CAF, Aides à domicile).

Cette réunion a permis de présenter les possibilités de financements à destination de personnes en difficulté financière qui souhaitent adapter ou améliorer leur logement. En plus, des subventions de l'ANAH et de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, d'autres subventions ou prêt à taux zéro existent. Le PACT H&D peut visiter votre logement sans engagement de votre part et vous proposer des financements et des conseils techniques sur votre projet. Cet accompagnement est gratuit (pris en charge par l'ANAH et la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche).

### Exemple (avec nouvelle règles ANAH 2011)

Une personne seule avec un enfant à charge est propriétaire et habite un logement insalubre. Le projet est de sortir le logement de l'insalubrité.

Coût des travaux : 25 000 € HT

Subvention de l'ANAH : 12 500 €

Aide à la solidarité écologique : 2 100 €

Subvention des Gorges de l'Ardèche : 2 500 €

Prêt à taux zéro Procivis : 9 400 € (mensualité de 195 € pendant 4 ans).

Ces mensualités sont entièrement recouvertes par l'Allocation Logement.

RENSEIGNEMENTS : PACT H&D Ardèche

N° Vert : 0800 652 035

[www.logement07.fr](http://www.logement07.fr)

Fabrice MENARD 04 75 66 13 91 (mercredi et vendredi).

Le jeudi après-midi est réservé à des visites de logement.

Les prochaines permanences d'information se tiennent les jeudis dans les Mairies de 10h à 12h

JANVIER	
Jeudi 6	Ruoms
Jeudi 13	Balazuc
Jeudi 20	Vallon Pont d'Arc
Jeudi 27	St Alban Auriolles
FEVRIER	
Jeudi 3	St Maurice d'Ardèche
Jeudi 10	Grospièrres
Jeudi 17	Ruoms
Jeudi 24	Rochecolombe
MARS	
Jeudi 3	Vallon Pont d'Arc
Jeudi 10	Bessas
Jeudi 17	St Maurice d'Ardèche
Jeudi 24	Lagorce
Jeudi 31	Ruoms
AVRIL	
Jeudi 7	Chauzon
Jeudi 14	Vallon Pont d'Arc
Jeudi 21	Pradons
Jeudi 28	St Maurice d'Ardèche

En 7 mois, l'OPAH aura permis d'améliorer 39 logements et de créer 7 logements locatifs à loyers modérés et économes en énergie. Profitez de l'OPAH jusqu'en 2012



## PASSIONNEMENT ARDÈCHE 2

La réalisation d'un film sur nos communes a été confiée à Madame Chapelle, responsable de TV ARDECHE. Son équipe a réalisé un documentaire illustrant au mieux la richesse de notre territoire.

10 minutes sont consacrées à notre Communauté de Communes sur 92 minutes que dure le DVD : «Passionnement Ardèche 2» et le DVD et sera mis en vente au printemps 2011, au tarif de 14 Euros.